Rapport n° 2012-152 ▶ Décembre 2012

Inspection générale de l'éducation nationale

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Plateforme Culture-lycée

Rapport à

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Inspection générale de l'éducation nationale

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Plateforme Culture-lycée

Décembre 2012

Patrick LAUDET

Jean-Marc GOURSOLAS

Inspecteur général de l'éducation nationale

Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

SOMMAIRE

1.	Une belle idée à l'origine du projet1
2.	Les difficultés de la mise en œuvre1
2.1.	Des résistances culturelles, institutionnelles et des oppositions marquées2
2.2.	Des difficultés techniques importantes au moment de la mise en place2
2.3.	Des difficultés considérables dans l'organisation horaire des séances4
3.	Un coût du dispositif très élevé au regard de l'usage des lycéens4
4. étab	L'inadéquation des performances de la plateforme à la réalité des élèves et des blissements
4.1.	Une plateforme très largement sous-utilisée
4.2.	Les ambiguïtés du choix d'un dispositif de « vie scolaire »
4.3.	L'illusion d'une autonomie des élèves dans la programmation9
5.	Réflexions et préconisations10
5.1.	Reconduire le dispositif dans sa voilure existante
5.2.	Réduire les coûts
5.3. et ré	Conserver l'objectif de doter les lycées de ressources patrimoniales cinématographiques éfléchir à leur appropriation par les élèves11

Le dispositif *Culture-Lycée* est en place depuis octobre 2010. Il s'agit d'une plateforme internet établie d'abord sous le nom de *Ciné-Lycée*, conçue en lien avec la réforme du lycée¹. Élargie en mars 2012 à des événements culturels dans divers domaines du spectacle vivant (danse, musique, opéra mais aussi expositions), elle a pris alors le nom de *Culture-Lycée*. Dans le cadre d'un partenariat avec France Télévision et le Centre national de documentation pédagogique, cette plateforme permet aux lycéens d'organiser des séances de projection dans leur établissement, en lien avec les activités de la Maison des lycéens et avec l'aide d'un administrateur de la plateforme nommé par le chef d'établissement.

1. Une belle idée à l'origine du projet

Un constat de départ : beaucoup de lycéens d'aujourd'hui ont de nouvelles pratiques culturelles, téléchargent des films, parfois illégalement, et développent des habitudes de consommation solitaire d'un cinéma de plus ou moins grande qualité. Pour ne pas les abandonner à cette consommation parfois sauvage d'images, le projet Ciné-lycée s'est d'emblée proposé de renouer avec l'esprit des cinéclubs de naguère : au sein même du lycée, prenant une place significative dans le temps de la vie scolaire, il s'agissait de leur offrir la possibilité d'organiser régulièrement des séances de projections, programmées par les élèves eux-mêmes, leur permettant de voir *ensemble* des films de qualité et d'en débattre.

Portée fortement par le précédent président de la République, l'ambition était donc initialement de mettre à leur disposition, pour ce faire, 200 films du patrimoine cinématographiques (et dans un second temps une soixantaine d'œuvres du répertoire artistique). En outre, l'idée était de le faire par le biais d'une plateforme internet, préférée alors à la mise à disposition de DVD libres de droits, afin de rencontrer chez les lycéens, grâce à la modernité du media utilisé (gestion numérique de la programmation, téléchargements VOD, forum de discussion sur la plateforme) une connivence culturelle avec le support et, par conséquent, susciter chez eux un intérêt accru pour le dispositif.

2. Les difficultés de la mise en œuvre

L'intérêt en soi du projet et la mobilisation forte pour sa mise en œuvre ont cependant rencontré très vite une série de difficultés majeures qui, combinées les unes aux autres, ont retardé considérablement l'engagement des établissements dans le dispositif, ont beaucoup découragé ceux qui s'y étaient lancés avec un certain enthousiasme et ont contribué de façon irréversible à un succès plus que relatif de l'opération.

¹ Circulaire n° 2010-012 du 29-1-2010 « Favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture » (BO spécial n° 1 du 4 février 2010), circulaire n° 2010-118 du 26-7-2010 relative à la mise en place de « ciné-lycée » (BO n° 30 du 26 août 2010).

2.1. Des résistances culturelles, institutionnelles et des oppositions marquées

Lors de sa mise en place, Ciné-lycée a été très mal accueilli par nombre de professionnels du cinéma, au premier rang desquels les représentants des exploitants de salles et ceux des pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma, partenaires traditionnels du ministère de l'éducation nationale. Ils ont dénoncé, parfois violemment, une mise en œuvre unilatérale du projet, infidèle à l'esprit du partenariat qui anime souvent l'éducation artistique. Réunis dans le BLAC, collectif de l'action culturelle et cinématographique et audiovisuelle, ils se sont fortement mobilisés pour regretter le manque de concertation autour du projet ainsi que la concurrence faite aux salles de cinéma et aux dispositifs d'éducation à l'image déjà existants, notamment « Lycéens et apprentis au cinéma », bien implanté dans les établissements, reconnu et apprécié par les enseignants.

Plusieurs initiatives ont été prises par le ministère pour estomper les oppositions et faire valoir la complémentarité des dispositifs. Un Plan national de formation (PNF) a été organisé à Paris le 3 octobre 2011 au Forum des Images, relayé ensuite dans les académies, pour mettre clairement au jour auprès des différents acteurs les synergies possibles des différents dispositifs d'éducation au cinéma à l'Ecole. Il s'agissait notamment de faire valoir l'intérêt spécifique de cette nouvelle offre, non pas comprise comme occasion d'enseignement ni d'éducation à l'image, en concurrence avec d'autres, mais clairement et spécifiquement identifiée comme dispositif de « vie scolaire ». Par ailleurs, l'ancien « Prix de l'éducation nationale du festival de Cannes », qui ne correspondait plus aux attentes du ministère, a été refondé en « Prix National du Lycéen », actuellement « Prix Jean Renoir ». La refondation de ce prix a permis de remettre autour de la table, pour ce projet commun, la plupart des partenaires traditionnels, CNC, exploitants et animateurs des pôles régionaux et a contribué à apaiser progressivement les tensions et renouer la confiance partenariale.

Il n'en reste pas moins que ces résistances « culturelles » et institutionnelles fortes au moment de l'installation de Ciné-lycée ont parasité d'emblée l'attractivité de la proposition et nuit à son développement et à sa généralisation. Des projets parallèles, parfois concurrents, souvent bien conçus comme « Ciné-clubs en Île-de-France », ou des propositions de ciné-clubs lycéens à l'initiative des pôles régionaux d'éducation à l'image ont vu le jour ici ou là. Dans les établissements, les professeurs les plus engagés en matière de cinéma ont souvent préféré opter pour la fidélité à *Lycéens au cinéma*, les professeurs de cinéma n'ont pas toujours vu l'intérêt d'une plateforme bien adaptée à l'enrichissement de la vie scolaire mais peu exploitable en terme d'enseignement. L'adhésion réelle à la plateforme a ainsi très vite été en deçà des espérances.

2.2. Des difficultés techniques importantes au moment de la mise en place

Elles ont été l'élément majeur qui, du point de vue des établissements, a retardé l'adhésion générale au dispositif et contribué à son insuccès initial. Des codes d'accès ont été à l'origine envoyés aux chefs d'établissements, qui les ont occasionnellement perdus, ou ne les ont pas immédiatement relayé auprès de leurs équipes ni de leurs élèves. Tous les codes en outre ne sont pas arrivés partout et à temps. Les procédures d'inscription des établissements, puis des

élèves, ont été jugées complexes. Les semaines passant, l'inscription des établissements à la plateforme s'est progressivement ensablée. Malgré un lancement volontariste, des injonctions fortes et un pilotage pédagogique marqué, beaucoup de lycées, dès la première année, sont totalement restés en dehors du dispositif et ont rarement manifesté par la suite une volonté significative de s'y raccrocher, jugeant ne pas avoir les moyens de le faire vivre vraiment ou déclarant ne pas en éprouver la nécessité.

Dans les établissements, moins nombreux, où la volonté initiale d'activer Ciné-lycée a été plus marquée (portée en général par un enseignant passionné), les premières expériences ont souvent été techniquement périlleuses et très décourageantes. La maintenance technique de la plateforme, même si elle s'est simplifiée, a demandé d'emblée une certaine dextérité informatique pour que la projection puisse avoir lieu dans de bonnes conditions. Tous les établissements en outre ne disposent pas des conditions optimales de projection. Pour réussir à donner du crédit à cette offre complémentaire des autres dispositifs existants (où les élèves vont en salle), il faut une salle adaptée et du bon matériel, pour que le son soit correct, que l'image ne soit pas déformée, pour que la salle soit vraiment obscure et propice au calme durant le temps de la projection. Le volontarisme méritoire de certains enseignants et de certains documentalistes n'a pas toujours réussi à rendre techniquement crédible la projection (parfois dans une simple salle de classe) et à maintenir l'intérêt, sachant que la plupart des lycéens d'aujourd'hui ont une expérience réelle de la salle de cinéma, de son confort et de ses attraits.

Lors des premières expériences, le téléchargement des films (la nuit précédant la projection parfois) était souvent interrompu, exigeant de s'y reprendre à plusieurs fois pour récupérer l'intégralité d'un fichier dont la taille suppose un haut débit que n'ont pas toujours les établissements. La gestion de la vidéo suppose en outre un ordinateur relativement puissant, les ordinateurs fournis aux lycées par les régions n'étant souvent pas assez performants pour gérer les images. Un professeur d'un lycée de Savoie se souvient des premières tentatives de projections : « Nous avons voulu montrer le film *Manhattan*, sur l'ordinateur du lycée. Mais le son et l'image étaient décalés car l'ordinateur gérait plus lentement les images que le son », raconte-t-il, avouant que, comme beaucoup de ses collègues les plus engagés, par sécurité, il a fini lors de chaque séance par substituer l'usage d'un DVD personnel à l'utilisation du téléchargement de la plateforme.

Les contraintes de la plateforme elle-même (un nombre limité de téléchargements, des erreurs de cliquage fatales qui peuvent facilement perdre un des téléchargements possibles) ont engendré chez beaucoup d'administrateurs rencontrés une défiance technique, parfois même un certain stress. Sans entrer dans toutes les difficultés techniques qui ont pu nous être signalées ici ou là (sans évoquer la mauvaise qualité de l'image de certains films comme *La vie est belle* de Capra), et même si des améliorations ont pu être apportées par l'opérateur, il est certain que, psychologiquement, ces difficultés ont irréversiblement contribué à détourner les utilisateurs les plus engagés de l'usage de la plateforme elle-même. Lors des séances de projection qui demeurent ici ou là, la plupart des administrateurs remplacent assez systématiquement le téléchargement du film par des DVD traditionnels, plus sûrs et de meilleure qualité.

Paradoxalement, les performances et la grande modernité souhaitée initialement pour cette plateforme interactive et numérique se sont, dans les faits et compte tenu de la réalité des établissements et des acteurs, retournées contre elle et ont contribué sensiblement à la

désaffection pour le dispositif. La précipitation avec laquelle le dispositif a été pensé et mis en œuvre n'a pas laissé le temps suffisant pour bien mesurer les difficultés techniques éventuelles, les attentes des établissements et leurs possibilités réelles, et n'a pas permis d'anticiper la plupart des difficultés actuellement rencontrées.

2.3. Des difficultés considérables dans l'organisation horaire des séances

Plus encore que les réticences culturelles ou institutionnelles et les difficultés techniques, la plupart des établissements interrogés font état de la très grande difficulté à organiser concrètement des séances de projection et à trouver, dans la semaine déjà chargée des lycéens, un créneau horaire disponible et approprié. Les proviseurs adjoints rappellent volontiers la difficulté : la réforme du lycée ayant complexifié l'organisation des emplois du temps, avec la meilleure volonté, il leur est parfois matériellement impossible de dégager un temps significatif (au moins deux heures) pour permettre à des élèves de plusieurs classes d'être disponibles ensemble pour voir un film. Certains établissements ont tenté de sanctuariser le temps du déjeuner un jour de la semaine, proposant aux élèves de venir avec leur sandwich (mais deux heures consécutives restent souvent compliquées à dégager). D'autres, n'y parvenant pas, ont même proposé aux élèves intéressés de voir le film en deux fois... L'assiduité, déjà relative au départ, n'a dans les faits cessé de chuter compte tenu de ces difficultés. En fin de journée, les lycéens qui passent déjà beaucoup de temps dans leur établissement, qui sont parfois déjà engagés pour d'autres projets, ne parviennent pas à garder une motivation suffisante pour rester deux heures de plus dans leur Lycée. Dans les établissements des zones rurales, là où précisément le dispositif pourrait trouver un surcroît d'intérêt culturel, les transports scolaires sont une contrainte drastique et empêchent quasi systématiquement la mise en œuvre horaire du projet. Les rares établissements qui font vivre au mieux le dispositif sont souvent des internats qui proposent des séances en soirée à leurs internes, plus enclins à bénéficier et à apprécier vraiment ces projections.

3. Un coût du dispositif très élevé au regard de l'usage des lycéens

Nous tenterons tout d'abord d'estimer le coût réel complet du dispositif Ciné-lycée initié à la rentrée scolaire 2010 et étendu à Culture-lycée durant l'année scolaire 2011-2012.

L'essentiel du financement du dispositif est décrit dans les 5 documents liant le ministère de l'éducation nationale et ses partenaires.

Ciné-lycée est porté par une convention triennale signée par le ministère et France Télévisions (FTV) le 23 avril 2011. Celle-ci est renouvelée par tacite reconduction à son terme sauf si elle est dénoncée avec un préavis de 3 mois, autrement dit le 23 janvier 2013 au plus tard.

Culture-lycée fait l'objet d'une deuxième convention triennale signée par le ministère et France télévision le 7 décembre 2011.

Dans le cadre de Culture-lycée, il convient d'ajouter 3 autres documents contractuels, un marché de concession des droits pour 3 œuvres signé avec l'INA le 15 juin 2011, un contrat de concession des droits pour 2 autres œuvres signé avec l'Opéra national de Paris

le 16 juin 2011et enfin un dernier contrat de concession des droits pour 2 œuvres signé avec la Réunion des Musées Nationaux le 30 juin 2011.

Au titre de la première convention ont été versés à France Télévision les montants suivants :

- 22 724 euros en rémunération du mandat de gestion qui lui est confié, FTV négocie les droits pour le compte du ministère;
- 650 000 euros versés la première année correspondant à une estimation des premiers droits à acquérir; les droits sont acquis pour 3 ans;
- 19 225 euros versés la seconde année dans le cadre d'un premier avenant et correspondant à de nouveaux droits à acquérir pour une nouvelle période de 3 ans;
- 59 276 euros versés en 2012 dans un deuxième avenant pour couvrir le coût de l'acquisition de nouveaux droits pour 3 ans également.

Au total, c'est donc pour le ministère de l'éducation nationale une dépense de 751 226 euros qui a permis l'acquisition de droits portant sur un catalogue de 160 films pour une période de 3 ans.

Le coût de la plateforme est pris en charge intégralement par France Télévisions. Il correspond pour les 3 ans de Ciné-lycée à 399 602 euros et il couvre le développement technique de la plate-forme, l'animation éditoriale du site, la réalisation d'outils de promotion, la mise en place d'une cellule de centre d'appels.

La deuxième convention triennale signée avec France Télévisions (FTV) dans l'objectif d'étendre le dispositif à d'autres champs artistiques et culturels opère également la distinction entre la rémunération du mandat de gestion estimé à 4 664 euros et un montant à verser au titre des droits à acquérir évalué à 250 000 euros.

Mais elle innove en ce qu'elle prévoit deux modalités de versement :

- 70 % des 250 000 soit 175 000 euros sont à verser à la signature de la convention ;
- les 30 % restant soit 75 000 euros seront à verser au regard de documents financiers portant sur le coût des œuvres acquises.

Dans le cadre de Culture-lycée, le coût de la plateforme pour France Télévisions est de 124 782 euros.

Le premier versement de 175 000 euros a donné lieu à une consommation de 99 073,32 euros (chiffre FTV) au 10 décembre 2012. Un reliquat est donc dégagé à hauteur de 75 926,68 euros, il est dans les caisses de FTV et constitue par conséquent une avance sur de nouveaux droits à acquérir. Bien naturellement dans ce contexte, il n'a pas été question de verser les 30 % restant tel que le prévoyait la convention.

La dépense de 4 664 + 99 073 euros soit 103 737 euros a permis l'acquisition de droits portant sur 13 œuvres relevant du champ des Arts visuels, de 30 œuvres appartenant au registre de la musique et de l'opéra et enfin de 35 œuvres du patrimoine du théâtre, là aussi pour une période de 3ans.

Le marché de concession des droits signé avec l'INA pour l'acquisition des droits portant sur 3 œuvres stipulait le versement à l'INA d'une somme forfaitaire de 500 euros HT par œuvre soit en tout 1 582 euros TTC.

Il est à souligner que les 2 contrats de concession, l'un signé avec l'Opéra national de Paris, l'autre avec la Réunion des Musées Nationaux, sont à titre gratuit. Subsiste un paradoxe : d'un côté, des opérateurs publics qui cèdent à titre gracieux le droit pour l'éducation nationale d'utiliser des œuvres du patrimoine artistique dans sa mission de formation ; d'un autre côté, d'autres opérateurs qui, agissant dans le cadre d'une mission de service public, cèdent à l'éducation nationale des droits à titre onéreux.

Une approche en termes de coût complet nécessite que soit appréhendé un coût caché qui serait celui de la mise en place du dispositif dans l'établissement scolaire. À cet égard, nous pouvons faire l'hypothèse, certes théorique, que la mise en œuvre dans les lycées du dispositif s'est fait sans coût identifié supplémentaire. Du côté des personnels, l'enseignant désigné comme administrateur a été mis à contribution mais sur un temps hors enseignement obligatoire sans accompagnement par des HSE. Cet enseignant était supposé être aussi, parfois, le référent culture et donc à ce titre pouvait bénéficier de l'IFIC mais, d'une part l'animation du dispositif n'a pas été inscrite dans ses missions, et d'autre part il est impossible d'établir la part de l'IFIC qui aurait pu rémunérer l'activité de cet enseignant dans le cadre de Ciné-lycée. Du côté des élèves, c'est par définition du temps gratuit. Quant aux infrastructures ce sont celles déjà existantes dans les lycées. La confection de livrets pédagogiques et de fiches consacrées aux films du site est à la charge du SCEREN-CNFP qui en assume les coûts.

Pour le ministère de l'éducation nationale, le coût complet s'établit donc, en l'état de nos informations, à 856 544 euros, et à 932 472 euros décaissés en tenant compte du reliquat évoqué plus haut. Cette somme est imputée sur le programme budgétaire 141. Elle a permis de mettre à disposition des lycées plus de 200 œuvres sur une période de 3 ans.

Ce coût est à apprécier au regard du nombre des lycéens bénéficiaires. Ce coût serait dérisoire si l'ensemble des lycéens soit environ 2 millions d'élèves en avait bénéficié, ne serait-ce qu'une fois durant la période. Cela aurait représenté moins de 50 centimes par élève.

Le tableau qui suit récapitule les coûts pour chacun des partenaires et pour la durée de la première convention.

	MEN	FTV	total
Ciné-lycée	751 225	399 602	1 150 827
Culture-lycée	105 319	124 782	230 101
total	856 544	524 384	1 380 928

Ces éléments de coût sont à rapporter aux indicateurs qui mesurent les usages dans les établissements. Nous reprenons les données communiquées par FTV dans les documents dits de « reporting » d'octobre et de novembre 2012, soit une mesure 2 ans après le démarrage du dispositif. Mais nous opérons une sélection parmi l'ensemble des indicateurs présentés de manière à approcher au plus juste le nombre d'élèves concernés, le nombre d'établissements engagés et le nombre de séances organisées sur la période d'observation.

Nombre de lycéens inscrits	25 024	1,18 % des lycéens (LGT, LP, publics, privés)
Nombre de lycées avec un administrateur actif	1 919	36,37 % des lycées éligibles
Nombre de lycées ayant organisé au moins une séance	1 270	24,07 % des lycées éligibles
Nombre de séances	6 116	5 séances en moyenne par lycée ayant organisé des séances

Nous écartons la prise en compte du nombre d'actes de visionnage (22 649 réalisés depuis le lancement de ciné-lycée dans 1 696 lycées) tant l'opération de visionnage recouvre des réalités fort différentes, intégrant notamment toutes les opérations de préparation de la séance collective. Par ailleurs, nous citons pour mémoire que durant le mois d'octobre 2012 ce sont 7 % des lycées qui ont organisé une séance et au mois suivant 6 %.

4. L'inadéquation des performances de la plateforme à la réalité des élèves et des établissements

4.1. Une plateforme très largement sous-utilisée

Le site offre certes des ressources de qualité, et les professeurs utilisateurs reconnaissent leur intérêt. En particulier, les fiches sur chaque film proposé sont bien conçues, appréciées et assez largement utilisées. Les dossiers pédagogiques, qui permettent de contextualiser les œuvres, les dossiers thématiques ou techniques réalisés par le CNDP, et les liens vers d'autres ressources sont souvent exploités par les utilisateurs. Il faut cependant noter que ces ressources, notamment les fiches sur les films, sont la plupart du temps extraites du site par l'administrateur lui-même (ou le professeur animateur) et remises à disposition des élèves sous forme papier, beaucoup plus que consultées directement et spontanément par les élèves sur la plateforme.

De même, les possibilités offertes par la plateforme pour la communication au sein de l'établissement (édition d'une affiche du film notamment) sont jugées utiles. Mais l'impression d'une affiche facilement disponible suffit-elle à faire vivre un Ciné-club, qui demande une démarche en amont plus exigeante? Dans les lycées où l'esprit du Ciné-club donne des résultats probants, des élèves souvent accompagnés par des enseignants ne se contentent pas d'imprimer l'affiche. Ils la refont, l'adaptent, mobilisent en vérité un engagement personnel plus large que les seules ressources techniques d'un site ne suffisent pas à créer. Ces cas sont hélas rares.

Certaines fonctions du site, jugé globalement performant, sont assez utiles en théorie, comme la possibilité, pour l'administrateur, d'envoyer un mail de rappel aux inscrits pour la séance à venir. Mais cette fonction est parfois difficile à retrouver sur le site, elle n'est dans les faits quasiment jamais utilisée. Les élèves administrateurs, qui aident de façon décisive à l'animation du ciné-club, ne peuvent en outre pas voter pour les films, tout comme

l'administrateur adulte. Ce sont souvent les élèves les plus intéressés par les films et le cinéma. Ils le regrettent parfois d'autant plus que le nombre de votes, vu le nombre faible d'élèves concerné est souvent serré (On compte souvent une bonne dizaine d'élèves en moyenne par projection, soit les cinq administrateurs qui entraînent chacun plus ou moins un de leurs copains).

Significativement, un lycée parisien où le dispositif fonctionne encore assez bien a totalement abandonné l'inscription des élèves aux séances sur le site, pour revenir à des tickets papiers que l'on vient retirer au CDI. L'administratrice (la documentaliste) tout comme les élèves qui fréquentent Ciné-lycée reconnaissent préférer cette démarche qui préserve le contact humain et les dispense d'une inscription sur le site, sur lequel ils ne se rendent en vérité jamais. Par ailleurs, ils n'utilisent pas les possibilités de forum et d'échanges du site et, quand ils veulent partager après le visionnage d'un film, ils le font plus naturellement sur Facebook ou sur des réseaux sociaux dont ils ont l'usage.

Sans entrer dans le détail de l'écart partout constaté entre les possibilités remarquables de la plateforme et leur utilisation effective très limitée par les élèves ou les administrateurs, un constat s'impose. De nombreux établissements qui proposent Ciné-lycée ont renoncé à utiliser les possibilités de la plateforme pour revenir à des formes plus traditionnelles de projections : DVD, listes d'inscription aux séances papier ou ticket, animation pédagogique indépendante des ressources du site.

4.2. Les ambiguïtés du choix d'un dispositif de « vie scolaire »

La mise en œuvre et le pilotage initial de Ciné-lycée a clairement insisté sur la nature particulière de ce dispositif. Lié au CVL et conçu pour animer la vie scolaire des établissements, il n'était pas d'abord destiné aux enseignants. Il ne leur a pas été présenté comme une ressource qui leur offrirait éventuellement la possibilité d'un usage scolaire. Par conséquent, les enseignants ne s'y sont pas vraiment intéressés ni impliqués pédagogiquement. Il a été beaucoup dit ou écrit qu'il fallait éviter de faire de ce dispositif « une armoire à films pédagogique ». Certains professeurs se sont par conséquent tenus à l'écart de la plateforme, conscients que les films mis à disposition ne pouvaient être utilisés dans un cadre scolaire. Mais ils ne se sont pas engagés pour autant à y participer en l'état. On aurait pu imaginer qu'un professeur de langue suscite auprès de ses élèves l'envie de voter pour la programmation d'un film en lien avec la langue qu'il enseigne. Dans les faits, compte tenu des délais, de la lourdeur de la procédure de choix des films, il préfèrera leur montrer lui-même des extraits ou un DVD d'une œuvre en langue étrangère.

Ciné-lycée s'adresse donc explicitement aux lycéens eux-mêmes, qui devaient s'en emparer et réussir à l'animer en s'aidant de la présence d'un administrateur officiel, dont le rôle pédagogique et la mission d'animation sont restés incertains. Exceptionnellement, là où le dispositif a rencontré un vrai succès, c'est qu'un professeur, excédant le pur rôle « d'administrateur », s'est impliqué pédagogiquement pour faire vivre et donner sens à ce dispositif. Au côté des élèves, il s'est efforcé d'éclairer leur choix, de mettre en relation et en cohérence la programmation avec d'éventuels programmes, de donner sens ou valeur à la projection de certains films du patrimoine. Mais dans de nombreux lycées, des administrateurs

(parfois le documentaliste, par défaut) ont bien pu être nommément désignés, et même s'employer loyalement à activer officiellement le site dans leur établissement, cela n'a pas pour autant donné vie à un projet, implanté de façon trop artificielle. Le dispositif n'a pas eu de suite véritable et n'a rencontré ni succès ni intérêt authentique auprès des élèves.

Devant la difficulté de mise en œuvre et le taux faible d'établissements engagés la première année, les référents culture ont été mis en place dans les établissements et ont été investis, entre autre, du soutien et de l'animation de Ciné-lycée. Sans être négligeable, leur implication n'a cependant pas véritablement inversé la tendance. Au final, toujours le même constat : peu de lycées, peu de séances, peu d'élèves.

4.3. L'illusion d'une autonomie des élèves dans la programmation

L'idée de confier la programmation des films aux élèves est généreuse mais peu réaliste. L'évolution du dispositif de Ciné-lycée à Culture-Lycée pouvait paraître intéressante (ouverture à tous les champs artistiques, rubriques d'actualité) mais n'a pas suffi à résoudre les contraintes ou à dépasser les limites du dispositif initial. Peut-être même les a-t-elle renforcées. Si l'on peut espérer qu'ici ou là des élèves, de leur seul fait, décident de voir un film qui leur dit plus ou moins quelque chose (ils ont sans doute entendu parler de Chaplin, d'Hitchcock, de Clint Eastwood, voire de Citizen Kane), comment espérer qu'ils programmeront spontanément Le salon de musique de Satyajit Ray ou Cris et chuchotements de Bergman, ou a fortiori Les Paladins de Rameau? Le caractère patrimonial des films proposés rencontre en vérité peu d'échos immédiats chez les élèves quand ils ne sont pas accompagnés pédagogiquement, quand ils n'ont pas d'enseignement dédié ni de sensibilisation à ce répertoire. Comment imaginer que des élèves vont spontanément décider de rester le mercredi après midi dans leur lycée pour voir un film de Dreyer ou regarder un opéra de Puccini?

Certes, des cycles sont proposés sur le site, des sélections mensuelles sont offertes, supposés les aider. Là encore, ce n'est jamais l'offre qui est en défaut, mais son appropriation. Une démarche de programmation ne s'improvise pas, elle est le fruit d'un apprentissage, d'une formation, dont Ciné-Lycée ainsi conçu ne saurait être le lieu.

En conclusion, la plateforme est techniquement performante quoique complexe mais est très largement sous-utilisée. Les enseignants sont surtout en quête de ressources directes, simples à trouver, DVD ou en ligne, et libres de droit pour l'usage scolaire. La plateforme n'a jamais été identifiée par eux comme une ressource. Par ailleurs, le dispositif Ciné-Lycée n'a pas pris en compte suffisamment la réalité concrète des établissements et de la vie lycéenne, ni mesuré assez les nouvelles pratiques culturelles des élèves d'aujourd'hui, qui imposent une réflexion de fond sur ce que pourrait être l'avenir des anciens Ciné-clubs. Il n'a pas assez tenu compte de ce qui existe déjà, de quoi il aurait été intéressant de partir. La sensibilité au patrimoine existe mais elle doit être cultivée, éduquée, contextualisée et associée à un ensemble d'actions éducatives en prise avec la réalité des classes. En outre, les élèves ont maintenant l'habitude de conditions favorables de projection et de diffusion, que le cadre scolaire, sauf à en faire des occasions d'enseignement où il a sa légitimité, n'offre pas toujours.

5. Réflexions et préconisations

Les échéances sont très proches. Le cas échéant, la dénonciation de la première convention doit se faire au plus tard le 23 janvier 2013. Si la convention est reconduite, les droits qui ont été acquis en 2010 arrivent à terme en juin 2013 et la négociation pour acquérir de nouveau ces droits doit commencer au plus tôt si l'on veut être prêt pour la rentrée scolaire prochaine. Un choix s'impose entre plusieurs hypothèses.

5.1. Reconduire le dispositif dans sa voilure existante

Ce choix n'aurait de sens que si l'on se donne comme objectif de toucher beaucoup plus de lycéens et si l'on vise une croissance forte du nombre de séances organisées dans les établissements. Est-ce réaliste vu les efforts déjà engagés pour ce dispositif en l'état et l'importance d'un pilotage volontariste, qui n'a donné jusqu'ici que peu de résultats ? Pour le ministère de l'éducation nationale, cela imposera de revoir le déploiement du dispositif dans trois directions :

- investir le référent culture de manière explicite par une inscription dans sa lettre de mission et sensibiliser les enseignants des disciplines les plus directement concernées (Lettres, HG, LVE) par l'intermédiaire de leur corps d'inspection, en les engageant à un accompagnement pédagogique plus fort de la programmation et de la diffusion;
- motiver les lycéens à travers les comités de vie lycéenne au niveau académique et au niveau de l'établissement en inscrivant Ciné-lycée, ou Culture-lycée au cœur du projet vie scolaire;
- impliquer les personnels de la vie scolaire afin d'accompagner les lycéens dans l'organisation des séances et tenter de régler le problème horaire de leur organisation.

De son côté, France Télévisons doit faire l'effort de simplifier le fonctionnement de sa plateforme ; notamment le système des crédits de consommation qui sont limités à 2 par personne utilisatrice doit être moins contraignant.

5.2. Réduire les coûts

Il s'agirait d'ajuster le dispositif aux contraintes financières des uns et des autres, de manière à conserver l'objectif de Culture-lycée tout en réduisant son financement, ce qui peut bien entendu se combiner avec la préoccupation de toucher plus de lycéens par le moyen des mesures ci-dessus évoquées.

Pour le ministère il s'agirait d'ajuster la taille du catalogue à un budget donné sur la base de 3 200 euros le coût unitaire par film. On peut sensiblement réduire le corpus sans dommage éducatif majeur pour le dispositif. Pour France Télévisons, l'économie peut se faire sur la part variable du coût total de la plateforme. C'est en ce sens que FTV envisage un scénario avec un catalogue de 84 films pour un coût MEN de 208 500 euros HT et un coût FTV de 150 000 euros HT pour une nouvelle période de 3 ans.

À cet égard, il serait sans doute judicieux de se rapprocher du ministère de l'enseignement supérieur qui, en partenariat avec le ministère de la culture et à la demande du président de l'université d'Avignon, étudie la faisabilité d'un projet intitulé « La cinémathèque de l'étudiant ». Ce projet qui se pense actuellement comme une offre de VOD accessibles via un ENT est, semble-t-il, assez voisin de Ciné-lycée, dès lors que le projet privilégie des séances collectives plutôt qu'un usage individuel. Le financement de l'acquisition des droits semble devoir reposer sur les crédits « bibliothèque » des universités.

5.3. Conserver l'objectif de doter les lycées de ressources patrimoniales cinématographiques et réfléchir à leur appropriation par les élèves

Il s'agirait d'une réorientation plus marquée du projet : peut-être faut-il renoncer à un dispositif de vie scolaire, à valeur de loisir, voire quitter le label et l'esprit « Ciné-club », qui légalement est d'ailleurs illégitime pour Ciné-lycée (Pour installer un ciné-club dans un établissement, la loi exige l'adhésion à une fédération nationale de ciné-clubs et impose des contraintes précises).

Quels sont les enjeux? Le monde actuel n'a jamais mis à disposition de chacun autant de ressources. Certains intellectuels, certains psychologues s'inquiètent même des effets pervers auprès des consommateurs d'une saturation possible, propre à développer l'apathie et exténuer le désir : avoir constamment 200 films sous la main, n'est-ce pas s'exposer à les « avoir », mais sans jamais les regarder ni éprouver le désir de les voir ? La mission du ministère de l'éducation dans les années qui viennent n'est sans doute pas de rajouter de la ressource à la ressource, mais de la bien cibler, quitte à la raréfier pour la valoriser. S'agissant de cinéma, faut-il se placer sur un terrain où la bataille est d'avance perdue, une bataille qui n'est d'ailleurs sans doute pas la nôtre : on sait ainsi que dans quelques mois, des groupes économiquement puissants, pour un coût d'abonnement raisonnable auquel les établissements qui le souhaitent pourront facilement souscrire, proposera un catalogue d'accès VOD à plusieurs milliers de films. Le ministère ne pourra jamais rivaliser, et là n'est pas sa mission.

La mission du ministère est d'abord et reste éducative. Elle est d'encourager les enseignants à désigner, dans le « déluge » des ressources qui submergent aujourd'hui nos élèves, celles qui valent. Il ne s'agit pas tant de mettre matériellement des films du patrimoine en quantité à disposition des élèves, que de leur en donner le goût, leur en montrer le sens, leur en transmettre le désir (ce qui était en vérité l'âme des Ciné-clubs de naguère). Les élèves d'aujourd'hui ne manquent pas tant de ressources que de la présence à leurs côtés de ceux qui peuvent les leur transmettre et les aider à se les approprier.

Plutôt qu'une plateforme de loisirs culturels laissée à leur seule initiative (et où le VOD ne permet pas la rediffusion ni la conservation au sein de l'établissement), on pourrait imaginer dans les établissements, à leur initiative, des ateliers « Cinéma du patrimoine », mieux articulés pédagogiquement à d'autres actions comme *Lycéens au Cinéma*. Ils s'appuieraient sur une technologie plus éprouvée (le DVD qui a encore un peu de vie devant lui). On aurait bénéfice à raviver pour ce faire un partenariat déjà existant avec les professionnels du cinéma, et notamment celui de l'ADAV, avec lequel sont déjà négociés les droits des œuvres inscrites aux programmes de lettres et qui compte dans son catalogue beaucoup de films libres de droit dans

le cadre d'un usage scolaire. Réduisant l'ambition à un socle d'œuvres diffusables plus modeste (pourquoi ne pas imaginer aussi un ou plusieurs « pack idéal », sur le modèle de la bibliothèque idéale, pour parcourir l'histoire du Cinéma ?) on pourrait doter les établissements d'un crédit pédagogique à cette fin, utilisant le CDI comme centre de ressources : on offrirait ainsi aux enseignants des ressources mieux ciblées, plus souples d'usage et mieux appropriées. On leur redonnerait surtout la main pour être à l'initiative d'activités dont on ne peut penser ni qu'elles se fassent à la seule initiative des élèves, ni qu'elles se décrètent trop théoriquement depuis la rue de Grenelle.

Pour le ministère, l'équivalent de la dépense actuelle devrait permettre d'équiper 2 000 lycées avec un catalogue de 10 films par établissement. Nous sommes loin de l'ambition de Cinélycée avec 150 films à la disposition des 5 000 lycées via une technologie nouvelle, mais ces objectifs semblent beaucoup plus réalistes, et sans doute beaucoup plus pédagogiques.

Patrick LAUDET

Jean-Marc GOURSOLAS